

INSPECTION FORÊT

Poste : Écimeur	
Employé :	Secteur :
Propriétaire :	Machinerie :
Inspection réalisée par :	Date :

C : conforme, **NC** : non conforme, **INT** : intervention SST, **AT** : arrêt de travail immédiat

	1. EPI	C	NC	INT
1.1	Casque de sécurité et pansement			AT
1.2	Lunettes et/ou écran facial			AT
1.3	Protecteurs auditifs			
1.4	Gants de protection ou moufles			
1.5	Pantalon certifié			AT
1.6	Bottes de sécurité pour scie à chaîne			AT
1.7	Bottes cloutées ou cramponnées			
1.8	Dossard à bandes réfléchissantes			
	2. Machinerie/Équipement	C	NC	INT
2.1	Scie à chaîne avec :			
2.2	- frein de chaîne			AT
2.3	- dispositifs de blocage des gaz			AT
2.4	- protège-main arrière			
2.5	- attache-chaîne			
2.6	- protège-lame			
2.7	- amortisseurs de vibrations			
2.8	Outils d'affûtage			
2.9	Trousse de PSPS			
2.10	Épinéphrine (EpiPen)			
2.11	Système de communication			
2.12				
2.13				
2.14				
2.15				
2.16				
2.17				
2.18				
2.19				
2.20				
	3. SOPFEU	C	NC	INT
3.1	Extincteur portatif (225 g)			
3.2	Réservoir d'essence certifié			
3.3	Pare-étincelles			
3.4				

	4. Méthodes de travail	C	NC	INT
4.1	Utilisation des outils d'affûtage			
4.2	Transport du gaz			
4.3	Démarrage de la scie			
4.4	Position d'équilibre en écimant			
4.5	Transport de la scie			
4.6	Abattage des arbres résiduels			AT
4.7	Mise à terre des chicots			AT
4.8	Aire de travail dégagée			
4.9	Zone de compression et de tension			
4.10	Ne pas scier vers soi			
4.11	Surveillance travailleur seul ou isolé			AT
4.12				
4.13				
4.14				
4.15				
4.16				
4.17				
4.18				
	5. Zones de danger	C	NC	INT
5.1	Écimeur : 45 m			AT
5.2	Débusqueuse : 45 m			AT
5.3	Abatteuse : 100 m			AT
5.4	Démarrage à 3 m plein d'essence			
5.5				
	6. Entretien et réparation	C	NC	INT
6.1	Recommandations du fabricant			
6.2	Affûtage selon les normes			
6.3	Tension de la chaîne			
6.4				
6.5				
	7. Environnement	C	NC	INT
7.1	Respect des normes du RADF			
7.2				

NC	Correctifs	Suivi		Correctif efficace		Commentaires
		Date	Responsable	Oui	Non	
Contremaître :		Date :	Resp. SST :		Date :	

INSPECTION FORÊT

Poste : Écimeur

(CS : Consignes de sécurité en forêt – PRÉVIBOIS) (GÉPÉTB : Protocole d'évacuation et de transport des blessés en forêt – CNESST) (NMSOPFEU : Normes minimales de la SOPFEU) (RADF : Règlement sur l'aménagement durable des forêts) (RNMPSPS : Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins) (RSSTAF : Règlement sur la santé et la sécurité dans les travaux d'aménagement forestier) (RSST : Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

1. EPI		4. Méthodes de travail	
1.1	En forêt, porter en tout temps un casque de sécurité avec un pansement compressif à l'intérieur <i>RSSTAF art.44 + GAM p.10 à 12</i>	4.1	Ajuster la tension de la chaîne et affûter celle-ci selon les recommandations du fabricant. Pour y arriver, utiliser une jauge de profondeur et un porte-lime – CS
1.2	Porter des lunettes de sécurité et/ou écran facial (visière) – <i>RSSTAF art.45 + GAM p.10-11</i>	4.2	Utiliser des réservoirs portatifs conformes à la norme CSA B376-M1980. Ne jamais transporter le gaz dans des bouteilles sur soi – CS
1.3	Porter des coquilles en bon état ou bouchons propres <i>RSST art.137 + GAM p.10-11</i>	4.3	Pour mettre la scie en marche, la déposer au sol ou maintenir la poignée arrière entre les genoux – CS
1.4	Porter des gants ou mitaines offrant une bonne adhérence lors de l'utilisation de la scie à chaîne et lors de l'affûtage – <i>RSST art.345 + GAM p.10-11</i>	4.4	Toujours prendre une position stable (pieds) lors de l'écimage. – CS
1.5	Porter un pantalon certifié identifié CAN/BNQ1923-450-M91 catégorie A – <i>RSSTAF art.48</i>	4.5	Transporter la scie de façon à ce que la lame soit vers l'arrière. Ne jamais porter la scie sur ses épaules. – CS
1.6	Porter bottes conformes CAN/CSA-Z195-02 (logo sapin vert) ou NF EN345-2 - <i>RSSTAF art.46 + GAM p.10-11</i>	4.6	CS
1.7	L'automne ou lorsque le terrain est glissant, l'usage de bottes à semelles cloutées ou de crampons est fortement suggéré – CS	4.7	Abattre les chicots situés dans les aires de travail s'ils ne présentent pas un risque élevé à l'abattage – CS
1.8	Porter un dossard à bandes réfléchissantes si requis	4.8	Dégager l'aire de travail en cas de mouvements inattendus du tronc. – CS
2. Machinerie/Équipement		4.9	Pour éviter le coincement du guide-chaîne, commencer par un trait de scie dans la zone de compression d'une profondeur de 1/4 et pratiquer un deuxième trait de scie dans la zone de tension. Ne pas faire d'efforts excessifs pour décoincer la scie. – CS
2.1	Dispositifs sécurité de scie à chaîne présents et en bon état – <i>RSSTAF art.16 + GAM p.14-15 + RSST art.242</i>	4.10	Ne jamais scier vers soi. – CS
2.2	- frein de chaîne (<i>efficace</i>)	4.11	Application du protocole de surveillance du travailleur seul et isolé (1 visite ou communication par demi-journée de travail) – <i>RSSTAF art.7</i>
2.3	- verrou de blocage des gaz (<i>fonctionnel</i>)	5. Zones de danger	
2.4	- poignée arrière avec protège-main droite	5.1	Écimeur : 45 m – CS
2.5	- attrape-chaîne (<i>en métal ou en plastique</i>)	5.2	Débusquage : 45 m de la débusqueuse – CS
2.6	- protège-lame (<i>lors du transport dans le véhicule</i>)	5.3	Abatteuse : 100 m – CS
2.7	- amortisseurs de vibrations (<i>efficace</i>)	5.4	Démarrage scie à 3 m du plein d'essence – <i>GAM p.20</i>
2.8	Posséder et utiliser les outils d'affûtage : jauges de profondeur, lime et porte-lime approprié à la chaîne <i>RSSTAF art.12 + GAM p.16-17</i>	6. Entretien et réparation	
2.9	Présence d'une trousse de PSPS personnelle <i>RSSTAF art.8 + RNMPSPS art.4 + CSA Z1220</i>	6.1	Maintenance de l'outil conforme aux recommandations du fabricant – <i>RSSTAF art.12</i>
2.10	2 doses d'épinéphrine non périmées par équipe et accessibles en moins de 10 minutes – CS	6.2	Affûtage conforme aux recommandations du fabricant <i>RSSTAF art.12 + GAM p.16-17</i>
2.11	Système de communication présent et opérationnel en tout temps sur le chantier – <i>RSSTAF art.8 + GÉPÉTB</i>	6.3	Tension de la chaîne ajustée fermement <i>RSSTAF art.12 + GAM p.16-17</i>
3. SOPFEU		7. Environnement	
3.1	Garder à portée de main extincteur 225g (<i>poche à feu jaune</i>) – <i>RSSTAF art.14 + GAM p.18-19 + NMSOPFEU</i>	7.1	Respect des normes du RADF et document ISO
3.2	Réservoirs essence certifiés CSA ou ULC couleur rouge avec bec verseur anti-déversement – <i>RSSTAF art.18</i>		
3.3	Pare-étincelles présent, en bon état et non modifié <i>RSSTAF art.12 + GAM p.14-15</i>		